



HONORAIRES DE TRANSACTION AU 1^{er} JANVIER 2025
(Tva 20%)

VENTES

PRIX DU BIEN	Honoraires EN % TTC*MAXIMUM
De 1€ à 59 999€	Jusqu'à 7000 €
60 000€ à 199 999€	Jusqu'à 9 000 €
200 000€ à 249 999€	Jusqu'à 6%
250 000€ et plus	Jusqu'à 5%

*Les honoraires sont soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur en fonction du mandat reçu. (ex: mandat de vente à la charge du vendeur. Mandat de recherche à la charge de l'acquéreur). Ils comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire.

*Les tranches ne sont pas cumulables entre elles.

*En cas d'inter-cabinet, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat de vente.

*Le montant des honoraires s'entend TVA COMPRISE au taux de 20%.

*Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur déterminé au mandat de vente.

LOCATIONS (Locaux d'habitation nus ou meublés, soumis à la loi du 6 Juillet 1989 Art.5)

Pour le Locataire 8 € au m² (Bail) + 3 € au m² (état des lieux) soit 11 € au m² (Surface Loi Carrez)

Pour le Propriétaire 8 € au m² (Bail) + 3 € au m² (état des lieux) soit 11 € au m² (Surface Loi Carrez)